



**Assemblée générale année 2020
salle municipale rue Robert Lebis
Saint-Amand Villages.**

Le Secrétaire Didier

Raoult .

Assemblée générale de l'Aslam du samedi 18 janvier 2020.

C'est devant une soixantaine de personnes que s'est tenue l'assemblée générale de l'association sports loisirs adaptés de la Manche réunie salle communale à Saint-Amand villages.

Le président Philippe Renelleau a accueilli les présents avec le rapport moral (voir document) puis Didier Raoult le secrétaire dans son rapport d'activités a rappelé les interventions des membres de l'association sur l'année 2019 (voir rapport). Olivier Desplat a présenté le rapport de la sortie de juin 2019 entre le jeudi 13 juin au lundi 27 juin qui a permis d'embarquer 100 personnes en situation de handicap, 90 skippers et seconds engagés sur 39 bateaux.

Le vent du large a poussé l'armada de Granville vers Plouer sur Rance dans les Côtes-d'Armor, en passant par St Cast le Guildo, Saint-Malo (voir document)

Paul Mouchel vice -président s'est chargé de présenter la sortie plus modeste mais tout aussi agréable des 14 et 15 septembre qui engagée 18 bateaux entre Portbail et Gorey , une deuxième sortie qui a permis d'embarquer 34 personnes en situation de handicap (voir document).

Le bilan financier présenté à l'assemblée générale par le trésorier Jean-Pierre Lerouxel affiche un bilan négatif de 2647.21 € expliqué par un investissement de 30 gilets de sauvetage ainsi que les frais engagés pour les deux bateaux de l'association (Maryavah et Reggae) , le montant des subventions qui a tendance à diminuer d'années en années se monte en 2019 à 6915 euros. Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

Lecture du règlement intérieur de l'Aslam et faites par le président Philippe Renelleau. Quelques interventions émises par l'assemblée conduisent à un document qui est adopté à l'unanimité par les Présents.

Le montant de la cotisation annuelle de l'Aslam est fixé à 15 euros, ce qui fait intervenir Paul Mouchel et Olivier Desplats qui revendiquent un montant de cotisation plus modeste pour les skippers et seconds. Le président de l'Aslab Michel Leblanc rappelle qu'il a fixé le montant de la cotisation de son association bretonne à 15 euros en harmonie avec celui de l'Aslam. Un débat s'instaure et un vote est proposé pour facturer la cotisation sur 2 niveaux, 15 euros par bateau avec droit de vote ou 5 euros par sortie sans droit de vote. Par 12 voix contre, 4 pour et 5 abstentions ce choix est abandonné pour adopter une cotisation unique de 15 euros par bateau ou par membres.

Michel Binet chargé de la sécurité fait un rapide bilan du stock des gilets de sauvetage et annonce un reconditionnement de gilets à prévoir cette année dont le montant est estimé à 780 euros.

Philippe Renelleau présente les projets 2020 :

Une sortie voile du jeudi 11 juin au lundi 15 juin 2020 avec 37 bateaux, 87 personnes en situation de handicap et 24 éducateurs (chiffres qui peuvent encore évoluer). Le trajet a été modifié pour ne pas fatiguer les équipages avec accueil à Granville le jeudi 11 juin parcours en baie de de Granville, le vendredi 12 juin vers Chausey et retour. Samedi 13 juin Granville Saint-Malo. Dimanche 15 juin Saint-Malo Plouer sur Rance avec en clôture un repas pour marquer le trentième anniversaire de l'association. Lundi 16 juin débarquement des équipages.

Sortie voile Portbail-Gorey du samedi 4 au dimanche 5 septembre 2020. Accueil des participants le vendredi 3 septembre à partir de 18 heures . Départ de Gorey le samedi 4 septembre, retour sur Portbail le dimanche 5 septembre avec arrivée vers 11 heures.

Le Maryavah : Un grand merci est adressé à Richard Lecointe qui assurait la surveillance et la maintenance du bateau de l'Aslam en 2019 ainsi qu'à Alain Le Denmat pour le Reggae.

Reggae et Maryavah : hormis le la sortie de l'Aslam, ces bateaux ont été utilisé une seule fois en 2019 d'où l'interrogation de garder ces bateaux au sein de l'Aslam . Les dépenses des 2 bateaux montrent une certaine difficulté pour l'Aslam de les garder (3020 euros de dépenses annuelles pour 880 euros de recettes). La vente de ces bateaux avec une convention a été envisagée.

Le secrétaire Didier Raoult